

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

L'homme qui a crevé les yeux de sa concubine écroué

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

PIERRE-ÉRIC Mougnole, le ressortissant camerounais qui avait crevé les deux yeux de sa concubine et sectionné son oreille gauche, le 22 avril dernier à Alibandeng, un quartier du 1er arrondissement de Libreville, a

été placé sous mandat de dépôt, vendredi dernier. Les faits qui lui sont reprochés par la justice sont jugés à ce point graves qu'il encourt jusqu'à 20 ans de prison ferme. Le 22 avril dernier, Pierre-Éric Mougnole, lors d'une bagarre avec sa concubine, Chantal, une commerçante gabonaise, va crever les deux yeux de cette dernière, puis

sectionner son oreille gauche, avant de prendre la poudre d'escampette. Sa cavale va être de courte durée, car rattrapé par les agents de la Direction générale des recherches (DGR) quelques heures après le drame. Dans les locaux de cette unité de gendarmerie, face aux enquêteurs, Pierre-Éric Mougnole relate les faits qui l'ont poussé à agir de la sorte. Pour lui, il s'est agi d'une altercation, suite à un mauvais comportement de sa concubine. " Nous avons eu une dispute suite à un malentendu. Elle ne voulait pas se résigner. C'est alors que je me suis emporté. Pris de colère, je l'ai d'abord attrapé en clé 14, avant de lui demander de se mettre à genoux. Elle n'a pas voulu obéir, cherchant par contre à m'attraper. On s'est battu. C'est à ce moment que je me suis saisi de sa tête avec mes deux mains, puis j'ai posé les deux



Photo: Abel Eyeghe

Pierre-Eric Mougnole, le ressortissant camerounais, qui a crevé les deux yeux à sa concubine, est en prison.

pouces sur ses différents yeux et j'ai appuyé fort. J'ai lâché quand elle a crié et que j'ai vu du sang couler. " Le cynisme de l'homme va aller plus loin.

Malgré l'irréparable qu'il vient de commettre, il dit avoir pris par la suite un couteau posé sur la table pour lui trancher l'oreille.

Rectificatif

DANS l'article relatif à la mort d'un prisonnier à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet, paru dans notre édition d'hier, un malencontreux rajout a été commis dans la chute. En effet, dans le communiqué du Commandement en chef de la Sécurité pénitentiaire parvenu à notre rédaction sur ce drame, il fallait plutôt lire : " Dans la journée du dimanche 1er mai 2022 à 10h25, une altercation est intervenue entre deux détenus dans l'un des quartiers de la détention masculine de la prison centrale de Libreville. Aussitôt informés, les responsables de la prison centrale ont pris toutes les dispositions en vue d'en informer la famille du disparu avant de procéder au transfert de la dépouille dans une maison des pompes funèbres. Une enquête a été ouverte en vue d'établir les circonstances exactes de cet incident malheureux."

Le clin d'œil de *lybek*



Ndjolé : un élève meurt lors d'une baignade avec ses amis

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA mort supposée par noyade de Vince Arthur Bongo Mbila, 19 ans, élève en classe de 3e au lycée Excellencia de Ndjolé, fait couler beaucoup d'encre et de salive jusqu'à ce jour. En effet, c'est en allant à la rivière avec ses amis, qu'il aurait brutalement perdu la vie. Une disparition qui afflige la famille de l'élève, qui a fait le déplacement de Ndjolé, et pour qui il y aurait trop de zones d'ombre. Aussi, souhaite-t-elle que la justice se saisisse réellement du dossier pour que toute la lumière soit faite. En effet, dans la journée du 26 avril 2022, Vince Arthur Bongo Mbila, après les épreuves de l'examen du BEPC blanc, serait allé avec des amis se baigner dans une rivière. Pendant la baignade, il aurait soudainement été en-

glouti par les eaux. Son corps aurait été retrouvé, trois jours plus tard, au même endroit, par un autre jeune, a rapporté un témoin.

À l'annonce de la nouvelle, les parents de l'enfant ont aussitôt trouvé peu convaincants les faits rapportés par certains témoins. " C'est une affaire assez étrange. Comment l'enfant va-t-il se noyer dans un endroit qui n'est pas profond et où il a pourtant l'habitude de se baigner avec les autres. Nous attendons plus de détails et plus d'informations de la part des autorités judiciaires du Moyen-Ogooué ", lance une source proche de la famille. Une source judiciaire contactée par la rédaction de L'Union a assuré que l'enquête se poursuit. " Que les gens arrêtent de se substituer à la justice. Ce que nous savons à ce jour, c'est qu'il y a eu noyade. Nous ne connaissons pas encore les causes exactes. Pour



Photo: DR

Le jeune Vince Arthur Bongo Mbila, de son vivant.

le moment, nous sommes en train d'écouter tous les témoins, afin de savoir ce qui s'est passé ce jour du drame. Une enquête a des exigences. Il faut surtout aller doucement pour ne pas la bâcler ", a-t-elle indiqué.